

RESIDENCE "LOUIS ROPERT" - PLOUAY

TARIFICATION

à compter du 1er JANVIER 2024

Niveau de dépendance	GIR 1 à 6	
	par jour	par mois (31 jours)
Tarif Hébergement	68,00	2108,00
Ticket modérateur à la charge du résident	6,93	214,83
TOTAL	74,93	2322,83

CAS PARTICULIERS :

- Tarif hébergement résidents moins de 60 ans : 90,26 €

Le tarif hébergement recouvre l'ensemble des charges hôtelières. Il est identique pour **tous les résidents**.

Le ticket modérateur dépendance est laissé à la charge des résidents quelque soit leur degré de dépendance. Il correspond au forfait dépendance GIR 5 - GIR 6

Gestion des absences à compter du 1er Janvier 2024

Absences pour Convenance personnelle : Pas de facturation du Ticket Modérateur Dépendance dès le premier jour d'absence à condition d'avoir informé l'établissement et minoration du tarif hébergement de 7 € à compter du 4ème jour d'absence

Absences pour hospitalisation : Pas de facturation du Ticket Modérateur Dépendance **dès le premier jour d'absence**

Diminution du Tarif Hébergement du montant d'un **Forfait Journalier** à partir de 72 heures d'absence pendant 35 jours par année civile.

(Forfait hospitalier général : 20 € - Forfait hospitalier psychiatrique 15 €)

Départ volontaire : La décision doit être notifiée par lettre recommandée dans un délai de 30 jours fin de mois avant la date prévue du départ (Exemple : Courant février pour fin mars)

Décès : Facturation du prix de journée minoré de 7 €, dans la limite de 6 jours, tant que l'appartement n'est pas disponible, propre et réutilisable à la location.

La Résidence prend en charge la fourniture et le blanchissage du linge plat (Draps, taies, traversins et serviettes de toilette) ainsi que le linge personnel du résident